

(1)

( N° 150. )

## Chambre des Représentants.

---

SÉANCE DU 3 MAI 1865.

—  
Projet de loi relatif à la mendicité, au vagabondage et aux  
dépôts de mendicité (1).

—  
*Amendement présenté par MM. VANDER DONCKT et RODENBACH.*

—  
ART. 7, § 2.

Le dépôt de mendicité de la Cambre et celui de Bruges seront supprimés  
dans le délai d'un an, à dater de la mise en vigueur de la présente loi.

---

(1) Projet de loi, n° 26.  
Rapport, n° 151.

—